

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B\_09\_048

### DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le 9 septembre à 14h00, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

#### **PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

#### **EXCUSÉS :**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

#### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

**OBJET : VALIDATION DU DEVIS DE PRESTATION DE BALAYAGE DES RUES POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BORDET.

Monsieur BORDET expose que l'entreprise BODIN a effectué les passes de balayage de juillet et août de cette année. La balayeuse habituellement utilisée n'était plus en état de servir et les nombreuses réparations ont été très coûteuses. Par ailleurs, l'organisation du balayage, représentant un mi-temps sur une partie seulement de l'année, rend difficile l'organisation du planning des services techniques. Le recours à un prestataire permet donc de se libérer de ces charges

La prestation de l'entreprise BODIN a donné satisfaction.

Monsieur BORDET précise toutefois qu'un nouveau travail devra être effectué, notamment avec les communes pour lesquelles la carte n'a pas été validée afin d'affiner les parcours et bien déterminer les rues qui doivent être balayées.

Monsieur BORDET présente les devis sollicités auprès de 2 entreprises, pour le balayage des communes et des Zones d'activités pour la période de septembre à décembre 2022.

Considérant que la proposition de la société BODIN (26 322.88 euros TTC) est la moins-disante,

Monsieur le Président demande au Bureau :

- Son accord sur le devis de la société BODIN pour le balayage des communes et des Zones d'activités pour la période de septembre à décembre 2022,
- Son autorisation pour signer ce devis d'un montant de 26 322.88 € TTC.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 21/09/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220909-2022B\_09\_048-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société BODIN pour le balayage des communes et des Zones d'activités pour la période de septembre à décembre 2022.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit devis d'un montant de 26 322.88 € TTC.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 9 septembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

Mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes le : / /

Auteur de l'acte : Michel BOSSARD, Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise